

RAPPORT FINANCIER 2023

Des recettes en hausse à 200 k€, dont 80 % de dons et cotisations

Les recettes progressent de +18 k€ grâce aux cotisations (+3 k€) et surtout aux dons (+16 k€, en hausse de +22 %), qui représentent au total 80 % des ressources d'Acrimed.

Les ventes de livres (+3 k€) et les intérêts (+2 k€) compensent par ailleurs la baisse des ventes de *Médiacritiques* (-4 k€) et des recettes diverses (-2 k€).

Dons et cotisations : 164 k€ (+19 k€ par rapport à 2022, soit +13 %)

Le nombre de dons reçus¹ a très fortement progressé en fin d'année 2023 pour atteindre finalement 1 760 (contre 1 476 en 2022, soit +25 %). Le don moyen a par ailleurs augmenté de 41 € à 43 €, soit une hausse de +15 k€ des dons reçus.

Les dons supérieurs ou égaux à 1 000 € (10 k€) et les collectes en manifestations (3 k€) sont quant à eux stables. Au final, le montant total de la collecte de dons est en hausse de +22 % à 88 k€ (soit +16 k€ par rapport à 2022).

Le nombre de cotisations augmente de +3 %, portant à 1 477 le nombre de personnes ayant souscrit une adhésion en 2023, tandis que le montant moyen progresse légèrement à 51 €. Ainsi les cotisations représentent un total de 75 k€, en hausse de +3 k€ par rapport à l'année précédente (+5%).

Abonnements et ventes de *Médiacritiques* : 30 k€ (-4 k€, soit -12 %)

Les recettes de *Médiacritiques* sont en baisse de -4 k€ par rapport à l'année passée, en raison d'une baisse à la fois du nombre d'abonnements souscrits durant l'année (-3 %, soit 1 598 contre 1 654 en 2022) et des ventes à l'unité (-4 k€).

Ventes de la boutique : 8 k€ (+3 k€, soit +60 %)

Les ventes sont portées par la sortie en mars du livre *Les médias contre la gauche* (319 exemplaires, soit 5 k€). Tous les autres articles sont en légère baisse.

Au total Acrimed a vendu 391 livres et 14 DVD des Nouveaux chiens de garde, ainsi que 250 cartes des médias et 200 autocollants (Internet uniquement).

Recettes diverses : 3,5 k€ (-0,1 k€)

Acrimed a reçu 3,2 k€ d'intérêts d'épargne, 0,2 k€ de droits d'auteur divers et 0,1 k€ pour 1 intervention.

¹ Hors dons d'au moins 1 000 € (6 en 2023 comme en 2022) et hors dons récoltés en manifestations (3 k€).

Des dépenses en hausse de +30 % à 200 k€

Les frais relatifs à la rémunération des 4 salarié·es représentent les deux-tiers des dépenses d'Acrimed. Ils sont en hausse de +31 k€ à 132 k€, pour trois raisons principales : le départ de Sophie et son relais avec Nils et Vivien début 2023 qui a majoré les dépenses pendant quelques mois (12 k€), la provision pour congés payés qui n'était pas calculée jusqu'à présent (9 k€), et les dépenses 2022 qui étaient minorées compte tenu d'arrêts de travail partiellement pris en charge par la Sécurité sociale (-11 k€).

Les autres dépenses sont également toutes en hausse à l'exception de celles relatives à l'impression et aux frais postaux de *Médiacritiques* (-2 k€). A noter que la perte de valeur réelle du stock de *Médiacritiques* – dont les exemplaires les plus anciens ne sont quasiment plus vendus – a été valorisée pour la première fois cette année, engendrant une provision pour dépréciation de -9 k€. A noter enfin les achats du livre *Les médias contre la gauche* (2 k€) ou encore les honoraires du commissaire aux comptes (2 k€).

Outre la rémunération des salarié·es, les postes de dépenses principaux restent les loyers du local (6 %), les achats d'impression (5 %) et les affranchissements (5 %).

Rémunération du personnel : 132 k€ (+31 k€ par rapport à 2022, soit +31 %)

Sur une année complète, les dépenses directes (salaires et cotisations sociales) pour une salarié·e à temps plein sont d'environ 39 k€.

Services extérieurs : 39 k€ (+7 k€, soit +22 %)

Achats : 23 k€ (-1 k€, soit -4 %)

Dépenses diverses : 11 k€ (+11 k€)

Les autres dépenses comprennent la provision pour dépréciation du stock de *Médiacritiques* (9 k€), la contribution à la formation professionnelle (0,6 k€), l'impôt sur les revenus de l'épargne (0,2 k€) et diverses régularisations comptables (2,1 k€).

La trésorerie représente toujours une année de dépenses

Trésorerie : 193 k€ (+26 k€ par rapport à 2022, soit +16 %)

Avec 205 k€ de recettes pour 206 k€ de dépenses, Acrimed affiche pour 2023 un déficit comptable de -1 k€. Compte tenu de la provision pour dépréciation du stock de *Médiacritiques* d'un montant de 9 k€ et en l'absence de dotations aux amortissements², la capacité d'autofinancement s'établit à 8 k€.

La variation du besoin en fonds de roulement³ étant par ailleurs de -18 k€ et l'association n'ayant pas investi en 2023, sa trésorerie s'est améliorée de +26 k€ en un an. Fin 2023, Acrimed disposait de 193 k€ de trésorerie, soit environ 1 année de dépenses.

Autres actifs de l'association : 7 k€ (-8 k€, soit -51 %)

Au 31 décembre 2023, le stock de marchandises (livres, t-shirts, etc.) achetées pour être revendues sur la boutique et d'exemplaires de *Médiacritiques* imprimés mais non encore vendus était en forte baisse (-8 k€, soit -68 %) à 4 k€, compte tenu d'une révision de la valeur des revues les plus anciennes.

Tous les biens détenus par l'association étant amortis à la fin de l'année 2023, la valeur nette comptable des immobilisations ne correspond qu'à la caution du local (2,7 k€).

Ressources de l'association : 201 k€ (+18 k€, soit +10 %)

80 % des ressources de l'association proviennent des excédents qu'elle a réalisés les années passées (nets des déficits), soit 160 k€.

Les dettes sont notamment relatives aux cotisations sociales (17 k€) et aux factures fournisseurs (4 k€) qui n'avaient pas encore été payées au 31 décembre 2023, tandis que les produits constatés d'avance (20 k€) correspondent à la quote-part des abonnements *Médiacritiques* concernant des numéros qui seront publiés en 2024 ou les années suivantes.

Prévisions 2024 : un résultat comptable à l'équilibre

Le budget 2024 est basé sur l'hypothèse d'une stabilité des dépenses par rapport à celles constatées en 2023 à deux exceptions près (hors provision exceptionnelle en 2023) : la rémunération du personnel, basée sur les quatre salariées actuelles et une enveloppe additionnelle de 25 k€ pour des piges ; et l'arrêt des loyers du local parisien à partir du mois d'août 2024.

L'association serait quasiment à l'équilibre (-0,3 k€), ce qui maintiendrait les réserves à un niveau équivalent à environ 9 mois de dépenses (159 k€).

² Les amortissements réduisent le résultat comptable mais n'ont pas d'impact sur la trésorerie.

³ Le BFR mesure l'écart entre d'une part les stocks hors provision (12 k€), les créances (0,5 k€) et les charges constatées d'avance (0,4 k€) et d'autre part les dettes (21 k€) et les abonnements à *Médiacritiques* déjà payés mais concernant des numéros pas encore édités (20 k€). Il est de -28 k€ en 2023 alors qu'il était de -10 k€ en 2022.

Association ACRIMED

39 rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALBRIZIO GIOACCHINO

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5 rue Primatice

75013 PARIS

Tél. 06 76 79 70 83

Courriel : ga@albrizio-associes.fr

ASSOCIATION ACRIMED

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs, les membres de l'assemblée générale de l'Association ACRIMED.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Extraordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACRIMED relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

➤ Compte Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

Dans le cadre de mes appréciations des principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites en annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 applicables depuis le 1^{er} janvier 2020 et ont été correctement appliquées sur cet exercice comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 29 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes
Gioacchino ALBRIZIO



**ÉTATS FINANCIERS AU
31/12/2023**

Acrimed
39 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 Paris

SOMMAIRE

Bilan..... 3

Compte de résultat..... 6

Bilan

Bilan

ACTIF				
	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)
	Brut	Amort. - Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. tech., matériel et out. industriel				
Autres immobilisations corporelles	12 148	12 148		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Participations et Créances rattachés	15		15	15
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 700		2 700	2 700
Total I : Actif immobilisé	14 863	12 148	2 715	2 715
Stocks et en cours	12 483	8 705	3 778	11 687
Créances clients, usagers et comptes rattachés	384		384	177
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	90		90	518
Valeurs mobilières de placements				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	193 172		193 172	167 035
Charges constatées d'avance	398		398	
Total II : Actif circulant	206 527	8 705	197 822	179 417
Total III : Frais d'émission des emprunts				
Total IV : Primes de remb. des emprunts				
Total V : Ecart de conversion Actif				
Total Général (I + II + III + IV + V)	221 390	20 853	200 537	182 132

Bilan

PASSIF		
	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)
	Net	Net
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	160 149	130 650
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-506	29 499
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
Total I : Fonds propres	159 643	160 149
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II : Fonds reportés et dédiés		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III : Provisions		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 129	73
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	16 853	5 745
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	19 913	16 165
Total IV : Dettes	40 894	21 983
Total V : Ecart de conversion Passif		
Total général (I + II + III + IV + V)	200 537	182 132

Compte de résultat

Compte de Résultat

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)
Cotisations	75 202	71 903
Ventes de biens	37 814	38 954
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	150	2 173
dont parrainages		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommateurs de la dotation consommable		
Dons manuels	84 072	72 432
Mécénats	4 250	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	333	341
Total I : Produits d'exploitation	201 822	185 803
Achats de marchandises	2 320	592
Variation de stocks	-796	1 271
Autres achats et charges externes	60 436	54 056
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	605	
Salaires et traitements	99 193	74 371
Charges sociales	32 679	27 097
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions	8 705	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 146	11
Total II : Charges d'exploitation	205 288	157 397
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 466	28 406
Produits financiers de participations	3 174	1 102
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III : Produits financiers	3 174	1 102
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de charge		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV : Charges financières		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 174	1 102
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-292	29 508
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V : Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI : Charges exceptionnelles		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	214	9
Total des produits (I + III + V)	204 996	186 906
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	205 501	157 407
Solde créditeur : Excédent		29 499
Solde débiteur : Déficit	506	

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2022, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 200 537 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 506 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22 mars 2024 par le bureau de l'association.

PRÉSENTATION ET FAITS MARQUANTS

Présentation de l'association

Acrimed (Action-Critique-Médias) s'est constituée comme une association-carrefour : elle réunit des journalistes et salarié-es des médias, des chercheurs-ses et universitaires, des acteurs-rices du mouvement social et des « usagers » des médias.

Observatoire des médias né du mouvement social de 1995, dans la foulée de l'Appel à la solidarité avec les grévistes, Acrimed cherche à mettre en commun savoirs professionnels, savoirs théoriques et savoirs militants au service d'une critique indépendante, radicale et intransigeante.

Acrimed est une association d'intérêt général à but non lucratif. Elle poursuit plusieurs objectifs :

Informer. Informer sur l'information (sur son contenu et sur les conditions de sa production), sur les médias, sur les journalismes et les journalistes, grâce à la mise en commun de savoirs théoriques, de savoirs professionnels, de savoirs militants.

Contester. Contester l'ordre médiatique existant, sa concentration, sa financiarisation, la marchandisation de l'information et de la culture, l'anémie du pluralisme et du débat politique, l'emprise des sondages (et des instituts qui en font commerce), les connivences, les complaisances, l'implication des entreprises médiatiques dans la contre-révolution néolibérale... Contester également celles et ceux qui dominent et perpétuent un ordre médiatique qui, en l'état, est tout sauf le pilier d'une véritable démocratie.

Mobiliser. Mobiliser et se mobiliser avec toutes les forces disponibles (partis, syndicats, associations...) pour construire un véritable front de lutte à la mesure des enjeux. La question des médias est une question politique essentielle, elle doit le devenir ou le redevenir, et doit faire l'objet d'un combat politique.

Proposer. Proposer des transformations en profondeur des médias. Si un autre monde est possible, d'autres médias le sont aussi. Et pour qu'un autre monde soit possible, d'autres médias sont nécessaires. C'est pourquoi Acrimed s'efforce d'élaborer des propositions, précises et concrètes, qui font l'objet d'un débat toujours ouvert au sein de l'association et avec nos partenaires.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes énoncés par l'Autorité des normes comptables dans le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 (modifié par le n°2022-04) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et dans le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice 2023.

ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'association a été créée en 1996. Elle franchit le seuil des 153 000 euros de dons et cotisations provenant de la générosité du public pour la première fois durant l'exercice 2023 (163 524 euros).

NOTES SUR L'ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	12 148 €			12 148 €
Immobilisations financières	2 715 €			2 715 €
TOTAL	14 863 €			14 863 €

État des stocks

État des stocks	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Marchandises	2 367 €	322 €		2 689 €
Produits finis	9 320 €	474 €		9 794 €
TOTAL	11 687 €	796 €		12 483 €

Mouvements des dépréciations

Mouvements des dépréciations	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks		8 705 €		8 705 €
TOTAL		8 705 €		8 705 €

Une provision pour dépréciation a été enregistrée pour tenir compte du fait que les exemplaires de la revue *Médiacritiques* les plus anciens ne sont quasiment plus vendus désormais.

État des créances et charges constatées d'avance

État des créances	Montant brut	À un an	À plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	2 700 €		2 700 €
Créances de l'actif circulant	474 €	474 €	
Charges constatées d'avance	398 €	398 €	
TOTAL	3 572 €	872 €	2 700 €

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

État des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	
TOTAL	

NOTES SUR LE PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres (article 432-22 du règlement ANC n°2018-06)

Postes	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								0 €
Fonds propres avec droit de reprise								0 €
Écart de réévaluation								0 €
Réserves	130 650 €	29 499 €	0 €					160 149 €
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	29 499 €	-29 499 €	0 €			-506 €	0 €	-506 €
SITUATION NETTE	160 149 €	0 €	0 €			-506 €	0 €	159 643 €
Subventions d'investissement								0 €
Provisions réglementées								0 €
TOTAL	160 149 €	0 €	0 €			-506 €	0 €	159 643 €

État des dettes et des produits constatés d'avance

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 129 €	4 129 €		
Dettes fiscales et sociales	16 853 €	16 853 €		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	19 913 €	19 913 €		
TOTAL	40 895 €	40 895 €		

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Ventilation des ressources provenant de la générosité du public

Les dons constituent une ressource essentielle de l'association, ce qui leur confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Conformément aux consignes de l'administration fiscale, seuls les dons et cotisations reçus en 2023 sont comptabilisés dans les recettes de l'exercice 2023 et donnent droit à un reçu fiscal au titre de l'année 2023.

Les ressources provenant de la générosité du public sur l'exercice s'élèvent à 166 698 euros et se décomposent de la façon suivante :

Ressources provenant de la générosité du public	2022	2023
Cotisations (sans contrepartie)	71 903 €	75 202 €
Dons manuels	72 432 €	84 072 €
Mécénats	0 €	4 250 €
Intérêts de l'épargne	1 102 €	3 174 €
TOTAL	145 437 €	166 698 €

Avantages et des ressources provenant de l'étranger

Version synthétique¹ de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice N (article 432-4 du règlement ANC n°2022-04)

État du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	556 €
Belgique	1 001 €
Canada	20 €
Chine	40 €
Colombie	40 €
Danemark	40 €
Espagne	130 €
Japon	40 €
Luxembourg	70 €
Norvège	90 €
Pays-Bas	80 €
Portugal	60 €
République Tchèque	10 €
Royaume-Uni	60 €
Suisse	3 180 €

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants et dirigeantes

Aucun membre du conseil d'administration, du bureau ou de la commission de médiation de l'association n'est rémunéré.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 2 400 €.

Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions des bénévoles dans les activités de l'association n'ont pas été mesurées en 2023 faute d'outils adéquats.

¹ La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 21 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association sur demande écrite par mail à l'adresse info@acrimed.org.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément à l'article 432-2 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Sa préparation n'étant obligatoire qu'à compter de l'exercice 2023, les colonnes relatives à l'exercice N-1 ne sont pas servies.

Produits

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. Produits liés à la générosité du public	166 698 €	166 698 €
Cotisations sans contrepartie	75 202 €	75 202 €
Dons, legs et mécénat	88 322 €	88 322 €
Dons manuels	84 072 €	84 072 €
Legs, donations et assurances-vie		
Mécénat	4 250 €	4 250 €
Autres produits liés à la générosité du public	3 174 €	3 174 €
2. Produits non liés à la générosité du public	38 298 €	0 €
Cotisations avec contrepartie		
Parrainage d'entreprise		
Contributions financières sans contrepartie		
Autres produits non liés à la générosité du public	38 298 €	
3. Subventions et autres concours publics		
4. Reprises sur provisions et dépréciations		
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs		
TOTAL	204 996 €	166 698 €

Les ressources d'Acrimed proviennent des dons et cotisations de nos lecteurs et lectrices et de la ventes des livres et revues que nous publions.

Pour éviter tout risque de conflit d'intérêt, Acrimed ne demande pas et ne reçoit pas de subventions publiques, et s'interdit le recours à la publicité.

1. Produits liés à la générosité du public

Acrimed a perçu en 2023 un total de 166 698 euros de dons et cotisations provenant de 2 074 lecteurs et lectrices. Les dons et cotisations, en augmentation de 13% par rapport à l'année 2022, représentent plus de 80% des ressources d'Acrimed en 2023.

L'association a par ailleurs perçu 3 174 € d'intérêts de l'épargne (notamment grâce au Livret A, rémunéré à hauteur de 3,00% en 2023).

2. Produits non liés à la générosité du public

L'association a comptabilisé 30 083 € de recettes au titre de sa revue trimestrielle *Médiacritiques* et 7 753 € d'autres ventes (notamment 6 420 € des livres qu'elle a co-écrits ou co-édités), ainsi que 450 € de recettes diverses (droits d'auteur, intervention rémunérée).

3. Subventions et autres concours publics

L'association n'a bénéficié d'aucune subvention en 2023.

4. Reprises sur provisions et dépréciations

Il n'y a eu aucune reprise sur provisions en 2023.

5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs

Il n'y a eu aucune utilisation de fonds dédiés antérieurs en 2023.

Charges

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION		
1. Missions sociales	157 369 €	166 698 €
Réalisées en France	157 369 €	166 698 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	157 369 €	166 698 €
<i>Versement à d'autres organismes</i>		
Réalisées à l'étranger	0 €	0 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		
<i>Versement à d'autres organismes</i>		
2. Frais de recherche de fonds	17 097 €	0 €
Frais d'appel à la générosité du public		
Frais de recherche d'autres ressources	17 097 €	
3. Frais de fonctionnement	22 116 €	
4. Dotation aux provisions et dépréciations	8 705 €	
5. Impôts sur les bénéfices	214 €	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice		
TOTAL	205 501 €	166 698 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-506 €	0 €

Acrimed compte quatre salarié-es : deux secrétaires de rédaction à temps plein, un chargé de la vie associative et un secrétaire administratif à temps partiel (soit 2,9 « équivalents temps plein »).

1 - Missions sociales

En 2023, Acrimed a :

- publié 164 articles (en accès libre et gratuit) sur son site Internet ;
- édité quatre numéros de la revue *Médiacritiques* (les 48 premiers numéros sont en accès libre et gratuit sur le site) ;
- publié un livre sur le traitement médiatique de la gauche ;
- organisé deux Jeudis d'Acrimed consacrés aux livres *Un petit candidat face aux grands médias* avec Philippe Poutou, Béatrice Walylo et Julien Salingue (NPA) et *Les médias contre la gauche* ;
- effectué 28 interventions dans des débats sur les médias et 6 dans des établissements scolaires et universitaires ;
- répondu à 17 sollicitations de médias (dont Blast, Arrêt sur images, Radio Parleur, Radio Libertaire, *L'Humanité*, *Télérama*) ;
- participé à 22 manifestations (dont celles contre la réforme des retraites et « *pour la fin du racisme systémique, des violences policières, et pour la justice sociale climatique, féministe et les libertés publiques* ») ;
- tenu des stands lors de 7 événements (rencontres syndicales antifascistes, université d'été de LFI, Fête de l'Huma, 20 ans de *CQFD*, conférence sur Julian Assange) ;
- contribué (article sur le traitement médiatique de la mobilisation à Sainte-Soline) au livre *Avoir 20 ans à Sainte-Soline* (à paraître en 2024 aux *Editions La Dispute*) ;
- participé aux Rencontres de l'EMI (fédération de l'audiovisuel participatif), aux 3es « *Assises intergalactiques des médias libres* » et à une journée de formation de la CGT des Hautes Alpes ;
- co-signé la tribune « *Touche pas à mes sources* », participé (co-élaboration du livret de propositions) aux Etats généraux pour une presse indépendante (EGPI) et adhéré à l'OFALP (Observatoire français des atteintes à la liberté de la presse).

La rémunération du personnel représente la principale dépense (96 k€, soit plus de 60%), suivie par les frais liés à l'édition de la revue trimestrielle et des livres (mise en page, impression, frais postaux, etc. – soit 40 k€ au total) et une quote-part des frais généraux (22 k€).

2 - Frais de recherche de fonds

L'association a consacré 17 097 euros en 2023 à l'activité dite de « *recherche de fonds* », exclusivement sur les frais d'appel à la générosité du public.

Cette rubrique comprend notamment la quote-part (50%) du salaire du secrétaire administratif au prorata du temps passé à la gestion des dons (11 k€), les commissions et frais bancaires sur les dons reçus (3,5 k€) et une quote-part des frais généraux (2,6 k€).

3 - Frais de fonctionnement

Il s'agit essentiellement (14 k€, soit 66%) de la quote-part – au prorata du temps passé à la gestion et à la gouvernance de l'association – des salaires du secrétaire administratif (50%), du salarié en charge de la vie associative (20%) et d'un des deux secrétaires de rédaction (10%).

Conformément aux dispositions règlement n°2018-06 de l'ANC, cette rubrique comprend également les frais de structure (4 k€, dont notamment 2 k€ d'honoraires du commissaire aux comptes), non affectables aux missions sociales de l'association. Enfin on y trouve une quote-part des frais généraux (3,3 k€).

4. Dotation aux provisions et dépréciations

Une provision pour dépréciation de 9 k€ a été enregistrée pour tenir compte du fait que les exemplaires de la revue *Médiacritiques* les plus anciens ne sont quasiment plus vendus désormais.

5. Impôts sur les bénéfices

L'association est redevable de 214 € d'impôt sur les bénéfices en 2023 au titre des produits de l'épargne.

6. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Aucun don affecté n'a été reporté en fonds dédié en 2023.

Contributions volontaires en nature

Les contributions des bénévoles dans les activités de l'association n'ont pas été mesurées en 2023 faute d'outils adéquats.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Préambule

Le compte d'emploi des ressources (CER) est une présentation adaptée du compte de résultat, destinée à mettre en perspective les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre. Il ne saurait être confondu avec le compte de résultat, qui comptabilise les charges et les produits (par nature) de l'ensemble des activités de l'association.

Le CER est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité du public afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateur·ices. Il a été élaboré conformément à la loi n°91-772 du 7 août 1991 et au règlement ANC n°2018-06. Sa préparation n'étant obligatoire qu'à compter de l'exercice 2023, les colonnes relatives à l'exercice N-1 ne sont pas servies.

Méthodologie

Les emplois du CER sont ventilés dans les trois rubriques définies par le règlement ANC n°2018-06 : les « *missions sociales* », les « *frais de recherche de fonds* » et les « *frais de fonctionnement* ». Tous les coûts qui concernent une activité correspondant à l'une des trois grandes rubriques du CER leur sont directement affectés.

Néanmoins, certaines dépenses (frais généraux tels que le loyer du local) peuvent être rattachées à plusieurs rubriques du CER. Dans ces cas particuliers, ces charges indirectes sont alors ventilées entre les différentes rubriques au prorata des dépenses de personnel.

Emplois et ressources

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. Missions sociales	166 698 €	1. Ressources liées à la générosité du public	166 698 €
Réalisées en France	166 698 €	Cotisations sans contrepartie	75 202 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	166 698 €	Dons, legs et mécénats	88 322 €
<i>Versements à d'autres organisations</i>		<i>Dons manuels</i>	84 072 €
Réalisées à l'étranger	0 €	<i>Legs, donations et assurance-vie</i>	
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		<i>Mécénat</i>	4 250 €
<i>Versement à d'autres organisations</i>		Autres ressources liées à la générosité du public	3 174 €
2. Frais de recherche de fonds	0 €		
Frais d'appel à la générosité du public			
Frais de recherche d'autres ressources			
3. Frais de fonctionnement			
TOTAL DES EMPLOIS	166 698 €	TOTAL DES RESSOURCES	166 698 €
Dotations aux provisions et dépréciations		Reprise sur provisions et dépréciations	
Report en fonds dédiés de l'exercice		Utilisations de fonds dédiés antérieurs	
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €
TOTAL	166 698 €	TOTAL	166 698 €
		RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	0 €
		Excédent ou insuffisance de la générosité du public	0 €
		Investissements ou désinvestissement nets liés à la générosité du public	
		RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0 €

(voir le chapitre consacré au CROD pour le détail des ressources, des missions sociales, des frais de recherche de fonds et des frais de fonctionnement)